



DEPARTEMENT DU GARD VILLE D'AIGUES-VIVES

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 octobre 2009

Le dix neuf octobre de l'an deux mille neuf, le Conseil Municipal de la Commune d'Aigues-Vives s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky REY, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire à la suite de la convocation adressée aux conseillers municipaux le 15 octobre 2009.

PRESENTS : Mesdames GROSSI, CANO, FOURCAUD, GONZALES, MOUCHET, PRADEILLE ; Messieurs REY, GOELLNER, HUMBERT, BONFILS, RICOU, BLANC Guy, BLANC Louis, LIBOUREL, NIQUET, TISSERAND, FABARON, REMY.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Madame Mireille AUDIBERT pour Myriam GONZALES, Mme Jeanine JORDANA pour Madame Marlène MOUCHET.

ABSENTS : Madame Caroline REDON ; Messieurs Philippe GAZAGNE et Sylvain ESPAZE.

Secrétaire : Jacky NIQUET.

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 22 septembre 2009.

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : DIAGNOSTIC ET PADD

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune, Monsieur le Maire et Monsieur Bernard Humbert présentent le diagnostic et le projet d'aménagement et de développement durable. Le débat qui suit permet de clarifier les données, de noter les remarques des élus et de répondre à leurs interrogations.

CETTE DISCUSSION NE DONNE PAS LIEU A DELIBERATION

RECENSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Suite à un travail de recensement, la longueur des voies du domaine public communal a été évaluée à plus de 59 kilomètres.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

DENOMINATION DE VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la dénomination de voies et chemins communaux situés en divers points de la commune. Un plan de situation précis est présenté à chaque fois :

- Chemin des pêcheurs
- Chemin du Mas Pattus
- Chemin de Toutasor
- Chemin de la Sarrazine
- Chemin de Bellevue
- Chemin des vignes Clauzes
- Chemin de Pignan
- Chemin du Carreron du Mas Destier
- Chemin Raymond Fluxench

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

DIAGNOSTIC D'ECLAIRAGE PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Dans le cadre du projet de réalisation d'un diagnostic du réseau d'éclairage public, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter des demandes de subvention auprès de l'ADEME, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et du Conseil Général du Gard.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

DIAGNOSTIC D'ECLAIRAGE PUBLIC : MARCHE

Dans le cadre du projet de réalisation d'un diagnostic du réseau d'éclairage public, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de sélectionner l'offre la mieux placée, celle du cabinet ECECREL, pour un montant de 3 926 € HT.

Les 4 autres offres (ETI, Rossignol, Alpha-JM et JP Moya Consultant) étaient toutes économiquement moins avantageuses.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

AUTOSURVEILLANCE DE LA STATION D'EPURATION : MARCHE

Considérant que le SATESE (service du Conseil Général) n'assure plus l'autosurveillance des stations d'épurations, Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée afin de sélectionner un prestataire chargé d'effectuer cette mission. Il propose alors de retenir l'offre du cabinet DEKRA pour un montant de 780 € HT.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE LA GARE : DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre du projet d'aménagement de la route de la Gare (RD 275), Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention du Conseil Général du Gard pour les travaux de dissimulation des réseaux téléphoniques.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

CIMETIERE COMMUNAL : MARCHÉ

Suite à la procédure de reprise des concessions abandonnées dans le cimetière communal, c'est l'entreprise PF Camarguaises qui a été retenue (après consultation des entreprises et selon un cahier des charges précis) pour assurer les travaux pour un montant de 22 380 € HT. L'autre offre obtenue était celle de Roc-Eclerc pour un montant de 31 772,58 € HT.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHAUDIERES : AVENANT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant au contrat de maintenance technique, passé avec COFELY afin de prendre en compte le chauffage de la salle de l'ancien club ados, pour un montant annuel de 775,77 € HT.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

ELECTRIFICATION : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Dans le cadre des travaux d'électrification, Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état des besoins concernant les travaux de renforcement pour le quartier Puech de Pétilan, évalués à 50 500 HT. Il propose de solliciter les subventions nécessaires auprès du Conseil Général du Gard et du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL

Suite à l'avis favorable de la commission pour la promotion interne de secrétaire général, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} novembre 2009.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

ACQUISITION DE TERRAINS

Dans le cadre du projet d'aménagement du chemin des parties, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'achat d'une partie (en bordure de voie) des parcelles B 1129, B 1127 et B 1162, appartenant à Monsieur Francis PUECH. Le prix est fixé à 5 € le m², les frais de notaire étant à la charge de la commune.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

FONDS DEPARTEMENTAL D'EQUIPEMENT 2009-2011

Dans le cadre de divers travaux menés sur la commune (voirie, aménagements du village et de bâtiments), Monsieur le Maire rappelle que des demandes de subventions ont été déposées auprès du Conseil Général du Gard. Elles ont été attribuées au titre du fonds départemental d'équipement (FDE) validé pour la période 2009-2011. Pour en bénéficier, il convient maintenant de signer le contrat partenarial correspondant.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

MATERIEL D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que l'acquisition du matériel suivant soit prise en charge dans les dépenses de la section d'investissement du budget général 2009 :

- Désherbeur thermique, d'un montant de 159,07 €,
- Livres médiathèque, d'un montant de 107,10 €,
- Panneaux de signalisation, d'un montant de 196,14 €,
- Pare-ballons, pour un montant total de 3 908,80 €,
- Mobilier de la 8^{ème} classe de l'école primaire, pour un montant total de 6 863,16 € (facture WESCO) et 1 650,48 € (facture MILLENIUM).

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE